



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 2 mai 2016, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 4 avril 2016.
3. Projet déploiement fibre optique en milieu rural.
4. Demande de soumissions pour les travaux de pavage (rue Mercier, rue Place Roy, partie Route de la Grosse-Ile, partie avenue Provencher).
5. Demande de soumissions pour le changement de ponceaux sur le chemin de la Grosse-Ile.
6. Demande de soumissions travaux pavage sur le chemin de la Grosse-Ile.
7. Adoption d'un règlement pour augmenter le fonds de roulement.
8. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile.
9. Adoption d'un règlement pour modifier le règlement numéro 2009-02, afin de modifier la taxe municipale pour le 9-1-1, laquelle est augmentée de 0.40 \$ à 0.46 \$ à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.
10. Proposition de la Ville de Plessisville pour le service de loisirs.
11. Diverses réparations sur les camions de déneigement.
12. Inspection mécanique annuelle des camions de déneigement.
13. Certification du compteur d'eau de la station de pompage.
14. Plantation d'arbres près rue Dubé et ajout arbustes autour cimetière.
15. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
16. Demande de prolonger le délai pour adopter les règlements d'urbanisme.
17. Colloque à Granby du CAMF, du 1<sup>er</sup> au 3 juin à Granby.
18. Demande de l'inspecteur municipal, M. François Gingras, pour changer son horaire estival.
19. Acceptation démission de M. Christian Labrie.
20. Engagement d'un étudiant pour la période estivale.
21. Période de questions de l'assistance.
22. Inscription du DG à une formation sur les ressources humaines.
23. Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.
24. Demande d'aide financière au Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable pour le projet d'achat d'un afficheur de vitesse et du pavage de l'accotement d'une partie de la Route Provencher.
25. Lignage chemins municipaux.
26. Coût de location de la salle du club Fadoq et de la salle de réunion.
27. Service de garde du 15 au 26 août et coordination du camp de jour 2016.
28. Augmentation des frais de service de garde pour la rentrée scolaire 2016.
29. Réservation chambres pour le congrès de la FQM, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016.
30. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et un feu d'artifice le 23 juin 2016.
31. Tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
32. Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
33. Demande pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti au profit de l'École Ste-Julie, le 14 octobre 2016.
34. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de réunion par le Comité de la St-Jean pour le 23 juin prochain.
35. Demande de participation financière et technique pour la Journée de démonstration forestière.
36. Demande de contribution financière des Jeunes ruraux de l'Érable.

37. Demande de soutien financier pour le Marché de Noël 2016.
38. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
39. Correspondance.
40. Approbation des comptes.
41. États des revenus et dépenses au 30 avril 2016.
42. Varia. (tournée des chemins)
43. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2016-106**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-107**

**Approbation du procès-verbal du 4 avril 2016.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 4 avril 2016, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-108**

**Projet déploiement de la fibre optique en milieu rural et urbain.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville en collaboration avec la municipalité de Lyster étudient la possibilité de faire effectuer le déploiement des services internet, téléphonie et télévision par la fibre optique, dans l'ensemble des 2 municipalités;

**Attendu** que l'entreprise Sogetel inc. offre la possibilité d'effectuer, gratuitement, une étude des coûts du déploiement de la fibre optique pour les 2 municipalités;

**Après délibérations**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Sogetel inc., d'effectuer, gratuitement, une étude des coûts pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-109**

**Demande de soumissions pour les travaux de pavage dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil mandate Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, de préparer les plans et devis pour une demande de soumissions par appel d'offres pour la fourniture, la pesée, le transport, l'épandage et le compactage d'environ 2 900 tonnes métriques d'enrobé bitumineux, pour l'application d'une couche de correction et d'une couche d'usure sur une partie de la Route de la Grosse-Ile (1 000 mètres), une partie de la rue Place Roy (200 mètres), une partie de la rue Mercier (750 mètres) et une partie de l'avenue Provencher (225 mètres).

**Que** l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

**Que** ce conseil nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

**Que** le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

**Que** les travaux de pavage sont financés à 100 % par l'aide financière du programme de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-110**

##### **Demande de soumissions pour le changement de ponceaux et profilage de fossés sur le Chemin de la Grosse-Ile.**

**Attendu** que selon le plan d'intervention réalisé par la MRC de l'Érable dans le cadre du programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), il est prévu des travaux de remplacement de ponceaux et de profilage de fossés sur une partie du chemin de la Grosse-Ile pour l'année 2016, soit sur une longueur de 3.1 km, à partir du pont de la Grosse-Ile jusque près du 342 Chemin de la Grosse-Ile.

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, d'effectuer des plans et devis pour une demande de soumissions par appel d'offres, pour le remplacement des ponceaux et le profilage des fossés sur la section susmentionnée du Chemin de la Grosse-Ile.

**Que** l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

**Que** ce conseil nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

**Que** le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

**Que** la municipalité mandate également le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour la surveillance des travaux.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-111**

##### **Demande de soumissions pour des travaux de pavage sur le chemin de la Grosse-Ile.**

**Attendu** que selon le plan d'intervention réalisé par la MRC de l'Érable dans le cadre du programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), il est prévu des travaux de pavage sur une partie du chemin de la Grosse-Ile pour l'année 2016, soit sur une longueur de 3.1 km, à partir du pont de la Grosse-Ile jusque près du 342 Chemin de la Grosse-Ile.

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, d'effectuer des plans et devis pour une demande de soumissions par appel d'offres, pour des travaux de pavage sur la section susmentionnée du Chemin de la Grosse-Ile.

**Que** l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

**Que** ce conseil nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

**Que** le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

**Que** la municipalité mandate également le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour la surveillance des travaux.

**Adoptée**

## **Règlement numéro 2016-01**

### **Règlement modifiant les règlements numéros 2002-05 et 2014-04, afin d'augmenter le fonds de roulement**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

**Attendu** que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 277 300, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

**Attendu** que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 40 000\$, en vertu des règlements numéros 2002-05 et 2014-04;

**Attendu** que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 20 000 \$;

**Attendu** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016;

**En conséquence**, ce conseil décrète ce qui suit :

**Article 1** Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 20 000 \$.

**Article 2** À cette fin, La municipalité approprie la somme de vingt mille dollars (20 000 \$) de son surplus libre au 31 décembre 2015, afin d'augmenter son fonds de roulement de 40 000 \$ à 60 000 \$.

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à la séance du 2 mai 2016.**

---

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, dir. gén. & sec.-trés.

**Résolution : 2016-112**

**Adoption du règlement numéro 2016-01.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2016-01, augmentant le fonds de roulement de la municipalité de Laurierville de 20 000 \$, soit de 40 000 \$ à 60 000 \$, soit et est adopté.

**Adoptée**

**Adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile.**

L'adoption du règlement est remise à une prochaine séance, attendu que l'ingénieure du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, Mme Anick Gagnon-Gagné, a avisé le directeur général, que l'estimé des travaux sera complété vers le 10 mai prochain.

## **Règlement numéro 2016-03**

### **Règlement modifiant le règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

Le conseil décrète ce qui suit :

**Article 1** L'article 2 du règlement numéro 2009-02 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**Article 2** Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**Adopté à Laurierville, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mai 2016.**

\_\_\_\_\_  
Marc Simoneau, maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Gingras, dir. gén. et sec.-trés.

**Résolution : 2016-113**

**Adoption du règlement numéro 2016-03.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2016-03, modifiant le règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit et est adopté.

**Que** le règlement entrera en vigueur suivant un avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans la gazette officielle du Québec.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-114**

**Proposition de la Ville de Plessisville pour le service de loisirs.**

**Attendu** que la Ville de Plessisville propose à la municipalité de Laurierville de conclure une entente intermunicipale de loisirs;

**Attendu** que le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que le directeur général, M. Réjean Gingras, et la coordonnatrice en loisirs et en développement local, Mme Joannie Lamothe, ont assisté, mercredi le 27 avril, à la présentation de la proposition par la Ville de Plessisville, effectuée par le maire. M. Mario Fortin, et le directeur général, M. Alain Desjardins;

**Attendu** qu'une copie de la proposition a été expédiée aux membres du conseil, le 27 avril dernier;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de la Ville de Plessisville de conclure une entente intermunicipale de loisirs d'une durée de 5 ans, dont le coût annuel est fixé à 8 750 \$ par année.

**Que** le but de l'entente est d'offrir aux citoyens de Laurierville la possibilité d'utiliser l'ensemble des activités de loisirs offertes par la Ville de Plessisville, et ce, sans payer de frais de non-résidents.

**Que** l'entente est rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2016.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente intermunicipale en loisirs avec la Ville de Plessisville.

**Adoptée**

**Résolution 2016-115**

**Diverses réparations sur les camions de déneigement.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les diverses réparations aux 2 camions de déneigement, afin que les camions soient en ordre pour l'inspection mécanique annuelle.

**Que** le coût des diverses réparations sont estimés à 1 500 \$, taxes non incluses.

**Que** ce conseil ordonne également le graissage des divers éléments de la boîte à sable du camion jaune.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-116**

**Vérification mécanique annuelle des camions de déneigement, selon la politique de la SAAQ.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à faire inspecter la mécanique des 2 camions de déneigement, au cours du mois de juin, selon la politique de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), par un mandataire de la SAAQ, à Victoriaville.

**Qu'un** montant de 500 \$ est autorisé pour le coût des réparations et d'inspection des camions de déneigement.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-117**

**Certification du débitmètre à la station de pompage.**

**Attendu** que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, la municipalité doit faire certifier annuellement le débitmètre de la station de pompage en eau potable;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Everest automation inc., pour la certification ministérielle du débitmètre de la station de pompage en eau potable situé au 113 rue Mercier, et ce, au coût de 1 270.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-118**

#### **Plantation d'arbres le long de la rue Dubé et ajout arbustes autour cimetière.**

**Attendu** que des arbres ont été enlevés à l'automne 2014 le long de la rue Dubé ouest, ainsi qu'en bordure de l'avenue Labrie, à cause que ces derniers étaient atteints d'une maladie;

**Attendu** qu'il manque quelques arbustes dans la haie d'arbustes autour du cimetière;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de 5 à 6 arbres pour planter le long de la rue Dubé, afin de remplacer les arbres arrachés à l'automne 2014.

**Que** la sorte d'arbre choisit est l'érable ginnala.

**Que** ce conseil autorise également l'achat de quelques arbustes pour compléter la haie d'arbustes autour du cimetière.

**Que** les arbres en bordure de l'avenue Labrie ne seront pas remplacés pour le moment, attendu que ces derniers, selon les commentaires reçus de quelques citoyens de l'avenue Labrie, nuisaient à la visibilité, lors des manœuvres d'entrée et de sortie de leur cour.

**Que** les arbres et les arbustes soient plantés par M. Léo Tourigny avec sa rétrocaveuse.

**Que** le coût des arbres, arbustes et de la rétrocaveuse est estimé à 900.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-119**

#### **Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Sebcinc., pour l'épandage et la fourniture de chlorure de magnésium liquide 30%, comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

**Que** le coût du chlorure de magnésium liquide 30% est de 0.2787 \$/litre, soit le même prix qu'en 2015. Que ce prix inclut la main d'œuvre, la fourniture et l'épandage du chlorure de magnésium liquide 30%.

**Que** la quantité approximative de chlorure de magnésium liquide 30% pour l'année 2016, est de 22 000 litres, représentant une dépense d'environ 7 050\$, taxes incluses.

**Que** le directeur général communiquera avec Sebcinc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium liquide 30% dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2016-120**

**Demande de prolongation pour adopter un plan et des règlements d'urbanisme conforme au schéma révisé.**

**Considérant** que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable est entré en vigueur le 7 novembre 2013;

**Considérant** que conformément à l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter, dans les deux ans de l'entrée en vigueur du schéma révisé, des règlements modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme pour assurer la conformité au schéma révisé;

**Considérant** que la municipalité a entrepris ses démarches de modifications du plan et des règlements d'urbanisme pour être conforme au schéma révisé;

**Considérant** que la municipalité ne peut respecter l'échéancier prévu à l'article 59.5 de la loi;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2017, afin de compléter les procédures d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme en conformité avec le schéma révisé.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-121**

**Colloque du Carrefour Action Municipale et Famille.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisirs et développement local, pour les municipalités de Laurierville et d'Inverness, à participer au colloque du Carrefour Action Municipale et Famille, le 2 juin prochain à Granby.

**Que** le coût d'inscription au montant de 295.00 \$, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours sont remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Que** le total des frais est partagé 50-50 entre les municipalités de Laurierville et d'Inverness.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-122**

**Demande de l'inspecteur municipal, M. François Gingras, pour modifier son horaire de travail.**

**Attendu** que l'inspecteur municipal, M. François Gingras, demande l'autorisation de modifier son horaire durant la saison estivale;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la requête de l'inspecteur municipal, M. François Gingras, de modifier son horaire pour la saison estivale, soit du 15 avril au 1<sup>er</sup> novembre.

**Que** l'horaire de l'inspecteur municipal pour la période susmentionnée sera de 36 heures par semaine au lieu de 40 heures semaine, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-123**

**Démission de M. Christian Labrie.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la démission de M. Christian Labrie, préposé au déneigement et à l'entretien général.

**Que** la démission de M. Labrie prendra effet le 6 mai 2016, comme indiqué dans sa lettre de démission datée du 25 avril 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-124**

**Engagement d'un étudiant pour la période estivale.**

**Attendu** la démission de M. Christian Labrie;

**Attendu** que l'inspecteur municipal a besoin d'une personne pour l'aider durant la période estivale pour les divers travaux d'entretien (coupe du gazon, débroussaillage et autres menus travaux);

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le directeur général est autorisé à embaucher un étudiant pour la période du 24 mai au 31 août 2016.

**Que** les conditions salariales et autres conditions sont conciliées dans une entente à consigner entre les parties.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Denis Côté, à propos des grosses roches qu'ont retrouvés dans les fossés et qui endommagent l'équipement lors des travaux de débroussaillage.

**Résolution : 2016-125**

**Enlèvement des roches dans les fossés.**

Il est résolu unanimement que l'inspecteur municipal, M. François Gingras, enlève les roches dans les fossés longeant les Rangs 4, 5, 6 et 7, avant que la végétation cache lesdites roches, et ainsi éviter le bris de l'équipement lors des travaux de débroussaillage.

**Que** l'inspecteur municipal peut recourir les services de M. Léo Tourigny avec sa rétro caveuse pour les plus grosses roches;

**Adoptée**

- Intervention de M. Claude Poulin à propos de la demande de la MRC de l'Érable et de la Table de concertation pour les personnes âgées de l'Érable, qui désire remettre le prix Ambassadeur de l'Érable à une personne âgée du territoire, et qui demande à chaque municipalité de nommer une personne éligible à ce prix. Le choix du gagnant sera effectué par un comité indépendant.

Le maire, M. Marc Simoneau, que la municipalité nommera une personne avant l'échéance du 30 juin 2016.

**Résolution : 2016-126**

**Inscription à une formation sur les ressources humaines.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à participer au premier atelier de formation sur les ressources humaines pour les gestionnaire des municipalités, intitulé « La mobilisation des membres de votre équipe, pour la

performance et la durabilité de votre organisation », le mardi 17 mai prochain, de 13h00 à 16h30, au bureau de la MRC de l'Érable à Plessisville.

**Que** la formation est offerte par Cameron Ressources Humaines, et le coût d'inscription est de 135.00 \$ par participant, incluant la documentation.

**Que** le coût d'inscription et les frais de déplacement sont défrayés par la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-127**

**Demande de soumissions pour des travaux de correction de pavage.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour les réparations du pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

**Que** la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 6 juin 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-128**

**Demande d'aide financière au Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à présenter une demande d'aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable, pour son projet de l'achat d'un afficheur de vitesse et du pavage de l'accotement d'une partie de la route Provencher, soit de la rue du Boisé jusqu'au 468 avenue Provencher, afin que les résidents de la rue du Boisé et de l'avenue des Jonquilles, puissent circuler à pied ou à vélo de façon sécuritaire pour cette section de la route Provencher.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville la susdite demande d'aide financière.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-129**

**Lignage des chemins municipaux.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de certains chemins municipaux, soit une longueur d'environ 10 kilomètres.

**Que** le coût des travaux de lignage est estimé à 2 500 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-130**

**Coût de location de la salle du club Fadoq et de la salle de réunion.**

**Attendu** que la municipalité a procédé à l'agrandissement du bureau municipal, à même une partie de la salle de réunion;

**Attendu** que la capacité de la salle de réunion a diminué de 40 à 25 personnes;

**Attendu** que la salle de réunion était louée à l'occasion pour des fêtes familiales, particulièrement pendant la période des Fêtes;

**Attendu** que le club Fadoq de Laurierville accepte que la municipalité loue leur local, afin de suppléer au manque d'espace dans la salle de réunion;

**Attendu** qu'il y a lieu de réviser le tarif de location de la salle de réunion et d'établir un tarif pour le local de la Fadoq pour les fêtes familiales;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le tarif pour la salle de réunion lors de fête familiale est établi à 50.00 \$, et que le tarif de location pour le local du club Fadoq de Laurierville est établi à 80.00 \$.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-131**

##### **Service de garde pour la période du 15 au 26 août 2016 et coordination du camp de jour.**

**Attendu** que le camp de jour organisé par le service de loisirs se termine le vendredi 12 août, afin de libérer les animatrices pour le retour au CÉGEP;

**Attendu** que le début des classes à l'école Ste-Julie est le lundi 29 août;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'offrir le service de garde pour la période du 15 au 26 août 2016.

**Que** Mme Marie-France Gameau soit responsable du service de garde durant cette période.

**Que** des frais de 16.00 \$ par jour par enfant seront exigés pour l'utilisation de ce service.

**Que** Mme Marie-France Garneau agisse également comme coordonnatrice du camp de jour du service des loisirs, pour la période du 27 juin au 12 août, et ce, environ 12 heures par semaine, selon les conditions salariales prévues à l'entente.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-132**

##### **Augmentation des frais de service de garde municipal en milieu scolaire.**

**Attendu** que le service de garde municipal en milieu scolaire est offert depuis le 24 août 2012;

**Attendu** que les tarifs sont restés les mêmes depuis le début du service;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les tarifs du service de garde municipal en milieu scolaire soient augmentés, de la façon suivante, et ce, à partir du 15 août 2016 :

	Tarif actuel pour journée réservée	Tarif à partir du 15 août pour journée réservée	Tarif actuel pour journée non réservée	Tarif à partir du 15 août pour journée non réservée
Matin de 6h30 à 7h45	3.00 \$	<b>3.50 \$</b>	4.00 \$	<b>4.50 \$</b>
Après-midi de 14h50 à 18h00	5.00 \$	<b>5.50 \$</b>	7.00 \$	<b>7.50 \$</b>
Demi-journée pédagogique	8.00 \$	<b>9.00 \$</b>	11.00 \$	<b>12.00 \$</b>
Journée pédagogique	15.00 \$	<b>16.00 \$</b>	20.00 \$	<b>21.00 \$</b>

### **Adoptée**

**Résolution : 2016-133**

**Réservation chambres pour le congrès de la FQM.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à réserver 3 chambres pour le jeudi 29 septembre et vendredi le 30 septembre 2016, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), lequel se déroule au Centre des Congrès de Québec.

**Que** les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillères municipales, soient Mme Suzy Bellerose et Mme Julie Bernard.

**Que** le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 700.00\$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-134**

**Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.**

**Attendu** que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

**Attendu** qu'il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

**Attendu** que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2016, dans le cadre de la fête de la St-Jean, sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du 148 rue Grenier, à la condition que le Comité reçoive un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

**Que** ce conseil accorde un montant de 3,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-135**

**Délégation au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, Mme Suzy Bellerose et M. Daniel Fortin, conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, pour participer au tournoi de golf au bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 3 juin 2016 au Club de golf de Plessisville.

**Que** le coût d'inscription au montant de 120.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 480.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-136**

**Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.**

**Attendu** que la municipalité s'est engagée par la résolution numéro 2013-119, à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, un montant de 2.00 \$ par habitant, pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, dans le cadre de la campagne de financement majeure pour moderniser l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska, par l'aménagement et l'agrandissement de l'urgence, des soins intensifs et des services ambulatoires, par l'aménagement d'une clinique pédiatrique, par le réaménagement de la clinique d'oncologie, par le remplacement des lits manuels par des lits électriques et par l'acquisition de l'équipement d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 798.00\$ (1 399 hab. X 2.00 \$) soit versé à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'année 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-137**

**Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande du conseil d'établissement de l'École Ste-Julie, à l'effet d'utiliser la salle municipale gratuitement, dans le cadre d'un souper spaghetti, au profit de l'École Ste-Julie, le vendredi 30 septembre 2016 ou le vendredi 14 octobre 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-138**

**Demande pour permis de boisson.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2016 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

**Que** ce conseil autorise également le Comité de loisirs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, lors des tournois de balle-molle, du 3, 4 et 5 juin 2016 et du 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2016.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-139**

**Journée de démonstration forestière de l'Érable.**

**Attendu** que le comité organisateur de la 20<sup>e</sup> Journée de démonstration forestière de l'Érable s'adresse à la municipalité pour une participation financière et technique;

**Attendu** que la Journée de démonstration se déroulera le samedi 24 septembre 2016 à la station régionale de glisse du Mont Apic à St-Pierre-Baptiste;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité publie les coordonnées de l'évènement, en guise d'aide technique, dans le journal Le Poliquin du 12 août et du 9 septembre 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-140**

**Demande de contribution financière des Jeunes ruraux de l'Érable.**

Il est résolu unanimement, que ce conseil refuse de contribuer financièrement au bottin publicitaire des Jeunes ruraux de l'Érable dans le cadre de la 42<sup>e</sup> édition de son exposition locale, le 9 juillet prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-141**

**Demande de soutien au Marché de Noël Érable-Arthabaska 2016.**

**Attendu** que l'organisme Agroop Centre-du-Québec organise depuis quelques années un Marché de Noël et Salon des métiers d'art, dont les 3 dernières éditions se sont déroulées à la Jardinerie Fortier à Princeville;

**Attendu** le succès de l'évènement, environ 5 000 visiteurs en 2015, l'organisme prévoit prolonger l'ouverture du Marché sur 2 fins de semaine au lieu d'une seule;

**Attendu** que l'Agroop Centre-du-Québec demande une contribution financière de 250.00 \$ à la municipalité de Laurierville;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil refuse de verser un montant de 250.00 \$ pour l'évènement Marché de Noël et Salon des métiers d'art 2016, mais accepte que l'organisme Agroop Centre-du-Québec, utilise, sans frais, une vingtaine de tables de la salle municipale de Laurierville, lors de la tenue de l'édition 2016 du Marché de Noël.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-142**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3 000 \$, de l'administration général au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Invitation aux élus à participer à un atelier sur les ressources humaines, le vendredi 20 mai à la MRC des Appalaches.

Aucune délégation à cet atelier.

- Lettre de sensibilisation de M. Michel Boucher de La Prairie, lequel a perdu un fils de 14 ans, il y a 3 ans, qui circulait à vélo et fut happé par un autobus qui lui a coupé le chemin. Ce dernier fait la promotion d'un nouveau panneau de signalisation, lequel représente une automobile et un vélo avec l'indication 1,5 m, soit la distance séparatrice minimale à prévoir lors de dépassement de cyclistes.

Ce conseil est en faveur de ce nouveau panneau de signalisation.

- Offre de service de la Ferme Stéluka inc., pour effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, au prix de 105.00 \$ de l'heure, taxes non incluses.

- Lettre de Mme Sabrina Marino, du Ministère de la Famille, accompagnée d'un chèque de 3 937.50 \$, représentant le premier versement pour la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).
- Offre de service d'Excavation Tourigny inc., pour effectuer le nettoyage des rues avec un balai mécanique automotrice, au prix forfaitaire de 1 950.00 \$, pour le secteur village.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, communiquera avec le représentant d'Excavation Tourigny inc., afin de s'informer si le balai mécanique utilisé nécessite le transport de la terre avec un camion à benne, et si oui, le coût de location du camion est-il inclus dans le montant forfaitaire?

- Communiqué du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, concernant les opérations de marquage des lignes de démarcation sur les routes.
- Lettre de la Table des ressources enfance famille de l'Érable (TREFE), demandant une aide financière pour le projet Vacances-Familles, lequel consiste à offrir à des familles dont les conditions économiques sont précaires, la possibilité pour les parents de vivre des vacances avec leurs enfants.

#### **Résolution : 2016-143**

##### **Projet Vacances-Familles.**

Il est résolu unanimement, que ce conseil n'accorde pas une aide financière au projet Vacances-Famille de la Table des ressources enfance famille de l'Érable.

#### **Adoptée**

- Communiqué du comité organisateur du Demi-marathon Générations, lequel se tiendra le samedi 11 juin prochain à Laurierville.

#### **Liste des comptes**

Remboursement de taxes : Paiement par erreur de taxes	90.60
Marie-France Garneau : Matériels service de garde	69.80
Féd. Caisses Desjardins : Essence pick-up et camion déneigement.	754.67
Soc. Canadienne des postes : Envoi Le Poliquin d'avril 2016	116.75
Receveur Gén. Canada : Remise féd. d'avril 2016.	2 005.88
Ministre du Revenu : Remise prov. d'avril 2016.	5 202.89
Employés : Salaire des employés de mai 2016 (estimé)	11,163.06
Élus : Salaire des élus du 1 <sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016.	14,220.69
Croix Bleue : Régime ass. collectif de mai 2016	2,002.53
RREMQ : Cotisations retraite pour avril.	1 553.48
MRC de l'Érable : Honoraires vertisoft	55.91
Ville de Plessisville : Frais de base annuelle cour municipale.	781.41
Ville de Plessisville : Frais cour municipale en mars.	464.71
Claude Poulin : Étude de 2 dérogations mineures	30.00
Carole Roberge : Étude de 2 dérogations mineures	30.00
Karl Côté : Étude de 2 dérogations mineures	30.00
Imprimerie Fillion : enveloppes (1000)	98.88
Wolters Kluwer : Renouvellement règlements des municipalités (1 an)	550.20
Petite caisse : Frais déplacement, de poste, tiré joint bureau, papeterie	461.45
Distribution Manzak : Produits pour ménage édifice municipal.	262.20
B. Prince Élect. : Travaux bureau municipal.	400.25
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	112.15
Buropro : Achat livre pour bibliothèque	13.60
Mégaburo : Matériels bureau	137.50
Fortin Sécurité Médic : Matériels de soins au garage	53.91
Ferme Stéluka inc. : Déneigement pont Grosse-Ile 2015-2016.	1,437.19

EMP inc. : Sable et transport pour réserve.	534.63
VIVACO : Huile à fournaise, matériaux bureau municipal et garage.	1 413.79
Fonds d'information sur le territoire : Mutations pour avril.	8.00
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass. coll. de mai.	133.82
Claire Gosselin : Frais congrès COMBEQ.	917.91
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer pour mai.	62.91
OMH de Laurierville : Participation au déficit 2016, 2 <sup>e</sup> vers. de 3.	1 875.00
Environex : Analyse de l'eau en avril.	176.78
Xérox Canada ltée : Frais de service pour mai.	126.89
ORAPÉ : Service pour avril.	265.60
E.M.P. inc. : Location niveleuse.	1 123.89
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour avril.	1 061.60
Bell Mobilité : Service pour mai.	72.98
Bell Canada : Service pour mai.	384.48
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	13 095.64

**Résolution : 2016-144**

**Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 30 avril 2016.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2016, avec comparatif de l'année 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 352 543.61 \$, et des déboursés au montant de 396 475.76 \$, laissant un solde en caisse de 91 751.22 \$.

**Varia.**

**Tournée des chemins municipaux.**

La visite annuelle des chemins municipaux par les membres du conseil, se tiendra le samedi 21 mai prochain à partir de 8h30. Le point de rencontre est au garage municipal.

**Résolution : 2016-145**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**